



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements publics

Question écrite n° 22981

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le décalage existant entre la définition des points ISA des hôpitaux et l'attribution des dotations budgétaires de ceux-ci, soit plus de deux ans. De ce fait, les hôpitaux dont le nombre de points a chuté par rapport aux moyennes régionales peuvent se voir pénalisés dans les attributions de crédits en étant réduits à la croissance minimum alors que la situation réelle justifierait une dotation plus importante. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour réduire ce décalage.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le décalage dans le temps existant entre la définition des points ISA des hôpitaux et l'attribution des dotations budgétaires de ceux-ci. Le système d'information relatif à l'activité hospitalière nationale permet d'obtenir des données validées à l'automne de l'exercice suivant celui du recueil. Depuis 1996, date de la première utilisation du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) pour préparer la campagne budgétaire des établissements de santé financés par dotation globale, les données recueillies au cours de l'année N-1 sont utilisées en année N pour préparer la campagne budgétaire de l'année N-1. Il importe de rappeler que le PMSI n'est pas le seul critère utilisé dans la fixation des budgets des établissements. Les consignes annuelles de conduite de campagne budgétaire indiquent au contraire que ces résultats ne sauraient être utilisés de manière mécanique et que doivent être pris en compte les orientations du schéma régional d'organisation sanitaire, les priorités de la politique de santé, le projet d'établissement ainsi que le contrat pluriannuel et son exécution.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22981

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 31 janvier 2000

**Question publiée le :** 14 décembre 1998, page 6804

**Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 914